

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**

Conseillers en exercice : **15**

Conseillers qui ont pris part à la délibération : **14**

Date de la convocation du conseil municipal : 8 avril 2026

Date d'affichage : 8 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril, à 18h30

Le conseil municipal de la commune de VILLECERF, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Mélanie LAMOTTE, maire.

Présents : Amélie BOCCANFUSO, Véronique BRISSON, Martine DECHAUME, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Pei-Wen LEE, , Victoria PEGUY, Pascal PICHON, Patrick REBEYROL, Sandrine ROY, Antonio TAPADAS

Pouvoirs : /

Absents : Nadège LEGRAND

Secrétaire de séance : Véronique BRISSON a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 1.2/2026-028

OBJET : Modification du périmètre du SDESM par l'adhésion des communes de CESSON et SAMMERON

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de CESSON ;

Vu la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de SAMMERON ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de CESSON et SAMMERON ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de CESSON et SAMMERON ;

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 21 avril 2026
Rendue exécutoire le 24 avril 2026

La maire, Mélanie LAMOTTE

